

Encore quelques scènes aussi tragiques que celles qui depuis trop long-temps désolaient ce théâtre de carnage, et l'Angleterre n'était plus qu'un désert. Son bonheur voulut que les nombreux prétendants à la couronne eussent péri successivement à la tête des armées par des assassinats secrets, ou sur l'échafaud. Il ne restait des deux familles qu'un prince et une princesse qui, réunissant leurs droits par un mariage, rendirent enfin le calme à une terre accablée de plus de calamités, souillée par plus de forfaits qu'on ne saurait dire.

Depuis trois siècles et plus l'intérêt de l'argent s'élevait à cinquante pour cent. Le commerce intérieur et le commerce extérieur de l'île entière étaient dans les mains des juifs ou des lombards, qu'on favorisait et qu'on dépouillait, qu'on croyait des agens nécessaires, et qu'on faisait mourir, qu'alternativement on chassait et l'on rappelait. Les exportations se réduisaient à trente ou quarante mille quintaux de laine, et pour une valeur à peu près égale, en étain, en plomb, en cuirs, en beurre, en fourrures. Comme le prix qu'on en obtenait ne suffisait pas pour balancer les importations, il fut jugé convenable d'appeler des manufacturiers étrangers qui pussent montrer aux Anglais à mettre passablement leurs toisons en œuvre, à les bien teindre; et alors il ne fut plus permis de s'habiller que d'étoffes de fabrication nationale. Les communications avec le

continent étaient dispendieuses, et n'étaient pas sûres. L'Océan était infesté par des pirates qui, quelquefois protégés par le gouvernement, avec lequel ils partageaient leur proie, fondaient indifféremment sur tous les navires et en noyaient souvent les équipages.

Henri VII, plus absolu que ne l'avaient été les rois ses prédécesseurs, parce que la nation aimait mieux souffrir quelques usurpations que de se voir replongée dans les calamités dont elle ne venait que de sortir, Henri VII permit aux nobles d'aliéner leurs terres, jusqu'alors substituées à perpétuité. Cette loi diminua l'inégalité qui était entre les fortunes des seigneurs et celles de leurs vassaux. Elle établit entre eux plus d'indépendance, et répandit dans le peuple le désir de s'enrichir avec l'espérance de jouir de ses richesses.

L'anarchie, qui laissait la faiblesse sans défense, avait donné naissance à un désordre devenu général avec le temps. Tous les grands comptaient hors de leurs demeures des cliens à leurs gages et à leur livrée. Ces stipendiaires étaient obligés de faire cortège à leur patron, de le suivre à la guerre, d'appuyer ses révoltes, de témoigner en sa faveur devant les tribunaux. L'abus était profondément enraciné. Pour l'extirper, il ne fallait pas moins que toute l'autorité, toute la vigueur, toute la persévérance de Henri. Ce succès rendit aux travaux utiles des milliers de bras, que jusqu'alors avait énervés une criminelle oisiveté.

Tous les marchands du royaume qui voulaient trafiquer dans le continent étaient obligés de payer quinze ou seize cents livres à une compagnie de négocians établis à Londres. Pour qu'un citoyen pût mettre ses garçons ou ses filles en apprentissage, il devait avoir une propriété foncière. Henri ne voulut pas que ces monumens d'une antique barbarie déshonorassent son administration, et ils disparurent.

Les autres combinaisons du monarque relatives à l'industrie et au commerce furent moins heureuses. Le prêt à intérêt et les bénéfices du change furent sévèrement proscrits, comme usuraires ou comme propres à introduire l'usure. On ignorait que l'argent, représentant de tout, est réciproquement représenté par les choses vénales; que c'est une denrée qu'il faut abandonner à elle-même ainsi que les autres; qu'à chaque instant elle doit hausser et baisser de prix par mille incidens divers; que toute police sur ce point ne peut être qu'absurde et nuisible; qu'un des moyens de multiplier les usuriers, c'est de défendre l'usure, cette défense devenant un privilège exclusif pour quiconque ose braver l'ignominie; qu'une ordonnance est déraisonnable toutes les fois qu'il y a des voies certaines pour l'é luder; que la concurrence générale qui naîtrait d'une liberté illimitée de commercer l'argent en réduirait nécessairement l'intérêt; que les emprunts ruineux auxquels on veut remédier seraient moins fréquens,

l'emprunteur n'ayant qu'à payer le prix de l'argent emprunté : au lieu que dans l'état actuel il faut y ajouter le prix que l'usurier met à sa conscience, à son honneur, et au prix d'une action illicite; prix d'autant plus fort que le nombre des usuriers est plus rare, et la loi prohibitive plus religieusement observée.

A la même époque, l'exportation de l'argent, sous quelque forme qu'il pût être, fut défendue; et pour que les marchands étrangers ne pussent pas l'emporter clandestinement, on les obligea à convertir en marchandises du pays le produit entier des marchandises qu'ils y avaient introduites. La sortie des chevaux fut interdite. Le gouvernement n'était pas assez éclairé pour voir que la prohibition ferait négliger d'en multiplier, d'en perfectionner l'espèce. Les corporations s'établirent dans toutes les villes; c'est-à-dire que l'état autorisa tous ceux qui suivaient une même profession à faire les réglemens qu'ils jugeraient utiles à leur conservation, à leur prospérité exclusive. Enfin on laissa subsister la loi qui réglait le prix de toutes les choses comestibles, de la laine, du salaire des ouvriers, des vêtemens et des étoffes.

Henri fut un des princes les plus éclairés de son temps; peu de ses prédécesseurs avaient tenu le sceptre aussi dignement que lui. Il eut le courage d'exécuter tout ce qui était possible, et la prudence de ne rien entreprendre au-delà de ce qu'il pouvait. La soif de l'or fut la seule tâche

qui souilla son règne. Mais, malgré cette vile passion, peut-être à cause de cette passion même, il s'égara dans les relations du commerce qu'il voulut établir entre ses sujets, le fisc et les nations étrangères. On aurait tort de s'en étonner; malgré tous les efforts du génie, il faut plusieurs siècles à une science si compliquée avant qu'elle puisse être réduite à des principes simples. Il en est des théories comme des machines qui commencent toujours par être très-compliquées, et qu'on ne dégage que tard par l'observation et l'expérience des roues parasites qui en multipliaient les frottemens.

Les préjugés de Henri sur le commerce continuèrent sous ses trois premiers successeurs. Des Flamands fixés en Angleterre en étaient les seuls bons ouvriers; ils étaient presque toujours insultés et opprimés par les artisans anglais, jaloux sans émulation. On se plaignait que tous les acheteurs allaient à eux, et qu'ils faisaient hausser le prix du grain. Le gouvernement adopta ces erreurs vulgaires, et il défendit à tous les étrangers d'occuper plus de deux hommes dans leurs ateliers. Les marchands ne furent pas mieux traités que les ouvriers; et ceux qui s'étaient fait naturaliser se virent obligés de payer les mêmes droits que les marchands forains. L'ignorance était si générale, qu'on abandonnait la culture des meilleures terres pour les mettre en pâturages, dans le même temps où les lois bornaient à deux mille

le nombre des moutons dont un troupeau pourrait être composé. Toutes les liaisons d'affaires étaient concentrées dans les Pays-Bas. Les habitans de ces provinces achetaient les marchandises anglaises, et les faisaient circuler dans les différentes parties de l'Europe. Il est vraisemblable que la nation n'aurait pris de long-temps un grand essor sans le bonheur des circonstances.

Les cruautés du duc d'Albe firent passer en Angleterre d'habiles fabricans qui transportèrent à Londres l'art des belles manufactures de Flandre. Les persécutions que les réformés éprouvaient en France donnèrent des ouvriers de toutes espèce à l'Angleterre. Ces réfugiés trouvèrent un accueil que vraisemblablement ils n'auraient pas reçu dans un autre temps. Elisabeth, qui voulait le bien et le voyait, absolue et populaire, adorée et obéie, Elisabeth se servit très-heureusement des secours étrangers que la fortune lui envoyait pour tourner vers des objets utiles la fermentation des esprits, qui, à cette époque, était générale dans ses états comme dans le reste de l'Europe; et tandis que cette fermentation ne produisait chez les autres peuples que des disputes théologiques, que des guerres civiles ou éloignées, elle fit naître en Angleterre une émulation vive pour les arts, pour le commerce, pour les progrès de la navigation.

Les Anglais apprirent à construire chez eux leurs vaisseaux, qu'auparavant ils achetaient des

négocians de Lubeck et de Hambourg. Bientôt ils firent seuls le commerce de Moscovie par la voie d'Archangel qu'on venait de découvrir. Ils ne tardèrent pas à entrer en concurrence avec les villes hanséatiques, en Allemagne et dans le nord. Les états du grand-seigneur leur furent ouverts. Plusieurs de leurs navigateurs tentèrent, mais sans succès, de s'ouvrir par le nord un passage aux Indes. Enfin Drake, Stephens, Cavendish, et quelques autres, y arrivèrent, les uns par la mer du Sud, les autres en doublant le Cap de Bonne-Espérance.

II.
Premier
voyage des
Anglais aux
Indes.

Le fruit de ces voyages fut assez marqué pour décider, en 1600, les riches négocians de Londres à former une association. Elle obtint un privilège exclusif pour le commerce de l'Inde. L'acte qui le lui donnait en fixait la durée à quinze ans. Il y était dit que, si ce privilège paraissait nuisible à l'état, il serait aboli et la compagnie supprimée, en avertissant les intéressés deux ans d'avance.

Cette réserve dut son origine au chagrin qu'avaient récemment témoigné les communes pour un monopole accordé trop légèrement à la suite de plusieurs autres par la couronne. La reine était revenue sur ses pas, et avait parlé dans cette occasion d'une manière digne de servir de leçon à tous les souverains.

« Messieurs, dit-elle aux membres de la chambre chargés de la remercier, je suis très-tou-

« chée de votre attachement et de l'attention que
« vous avez de m'en donner un témoignage au-
« thentique. Cette affection pour ma personne
« vous avait déterminés à m'avertir d'une faute
« qui m'était échappée par ignorance, mais où
« ma volonté n'avait point de part. Si vos soins
« vigilans ne m'avaient découvert les maux que
« mon erreur pouvait produire, quelle douleur
« n'aurais-je pas ressentie, moi qui n'ai rien de
« plus cher que l'amour et la conservation de mon
« peuple ! Que ma main se dessèche subitement,
« que mon cœur soit frappé d'un coup mortel,
« avant que j'accorde des privilèges particuliers
« dont mes sujets aient à se plaindre. La splen-
« deur du trône ne m'a pas éblouie au point
« de me faire préférer l'abus d'une autorité sans
« bornes à l'usage d'un pouvoir exercé par la
« justice. L'éclat de la royauté n'aveugle que les
« princes qui ne connaissent pas les devoirs qu'elle
« impose. J'ose penser qu'on ne me comptera
« pas au nombre de ces monarques. Je sais que
« je ne tiens pas le sceptre pour mon avantage
« propre, et que je me dois tout entière à la na-
« tion qui a mis en moi sa confiance. Mon bon-
« heur est de voir que l'état a prospéré jusqu'ici
« par mon gouvernement, et que j'ai pour sujets
« des hommes dignes que je renonçasse pour eux
« au trône et à la vie. Ne m'imputez pas les fausses
« mesures où l'on peut m'engager, ni les irrégu-
« larités qui peuvent se commettre sous mon nom.